

11-02-2019 : LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Mme Edes Berger, secondée par Mme Denise Desmarais et résolu unaniment d'accepter l'ordre du jour tel que lu.

Accepté par _____ Maire

12-02-2019 : ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 7 JANVIER 2019

Il est proposé par Mme Gilberte Potvin, secondé par Mme Charline Chabot et résolu unaniment d'adopter le procès-verbal de la session ordinaire du 7 janvier 2019.

Accepté par _____ Maire

13-02-2019 : ADOPTION DES FACTURES

Il est proposé par M. Roger Durette, secondé par Mme Géraldine Chrétien et résolu unaniment que les comptes suivants soient acceptés et payés.

FACTURES	
Hydro-Québec	2 426,43 \$
Lorraine Harvey	380,00 \$
Kopilab	114,88 \$
Poste Canada (petite caisse)	183,75 \$
Lamarre Gaz Industriel	179,36 \$
André Roy	258,74 \$
CIM (soutien technique et réseau 2019)	4 328,81 \$
Macpek	232,60 \$
Bell mobilité	48,25 \$
Énergie et ressources naturelles	12,00 \$
MRC	14 394,41 \$
Dollorama	10,06 \$
Librairie d'Amqui	369,51 \$
Commission des transport (mise à jour annuelle pour les véhicules lourds)	69,50 \$
Centre du camion	109,64 \$
CARQUEST	159,87 \$
BMR	98,83 \$
ÉDITION JURIDIQUE	155,40 \$
Michèle Paquet	673,60 \$

Boutique du travailleur	54,01 \$
Usinage Fournier	120,72 \$
NAPA	25,24 \$
Nortrax	320,78 \$
FCM	223,56 \$
CNESST	8,72 \$
Sonic	4 890,02 \$
Conciergerie d'Amqui	1 502,18 \$
Poste canada	431,31 \$
Essence Garage Coop	103,12 \$
Donald Raymond	675,00 \$
Centre du Camion JL	121,50 \$
TOTAL	32 681,81 \$

Je soussigne, certifie que nous avons en mains, les sommes nécessaires pour acquitter ces comptes. En foi de quoi, je donne le présent certificat.

Accepté par _____ Maire

14-02-2019 : DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

- La municipalité a reçu une ristourne de la MMQ au montant de 1049.00 \$.
- La municipalité a reçu un courriel pour appuyer le rendez-vous panquébécois de Secondaire en spectacle de 2022.

15-02-2019 : COMMANDITE POUR LE RELAIS POUR LA VIE

Il est proposé par Mme Denise Desmarais, secondé par Géraldine Chrétien de faire un don de 25 \$ pour le relais pour la vie.

Accepté par _____ Maire

16-02-2019 : DEMANDE DE LA MMQ CONCERNANT LE SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUE-INCENDIE

Il est proposé par Mme Gilberte Potvin, secondé par M. Roger Durette que le schéma de couverture de risque-incendie est conforme.

Accepté par _____ Maire

17-02-2019 : RETRAIT DES FRAIS DE RETARD DE LA BIBLIOTHÈQUE

Considérant que la bibliothèque municipale d'Albertville n'a pas beaucoup d'heure d'ouverture;

Considérant que la raison d'être de la bibliothèque d'Albertville est de faire lire les citoyens d'Albertville et qu'elle doit tout faire en son pouvoir pour faciliter l'accès aux livres de sa bibliothèque;

Considérant que d'autres bibliothèques au Bas-Saint-Laurent ont fait une démarche semblable et ont observé une augmentation dans les retours de livres;

Considérant que les revenus des frais de retard sont négligeables pour la bibliothèque;

Considérant que l'imposition de frais de retard occasionne souvent des malaises puisque les bénévoles de la bibliothèque connaissent très bien les usagers;

Considérant que les bénévoles de la bibliothèque font la demande à la municipalité de retirer les frais de retard;

Il est proposé par et secondé par et résolu unanimement que la municipalité d'Albertville accepte le retrait des frais de retard lors de prêts de livres à la bibliothèque. Ainsi, à partir de cette date de la signature ci-dessous, plus aucun frais de retard ne seront demandés aux usagers de la bibliothèque d'Albertville.

Accepté par _____ Maire

18-02-2019 : CALENDRIER DES SÉANCES 2019

CONSIDÉRANT que l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Gilberte Potvin, secondé par Edes Berger et résolu unanimement :

Que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2019, qui se tiendront le lundi et/ou mardi et qui débiteront à 20 h :

7 janvier	8 juillet
4 février	5 août
4 mars	9 septembre
1 avril	7 octobre
6 mai	4 novembre
3 juin	2 décembre

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice-générale & secrétaire trésorière, conformément à la loi qui régit la municipalité.

Accepté par _____ Maire

19-02-2019 : TRAVAUX DE LA ROUTE MATALIK : DÉCOMPTE # 4

Il est proposé par Mme Gilberte Potvin, secondé par Mme Denise Desmarais de payer le décompte # 4 au montant de 45 991.47 \$

Accepté par _____ Maire

20-02-2019 : TRAVAUX DE LA ROUTE MATALIK : DÉCOMPTE DÉFINITIF

Il est proposé par Mme Edes Berger, secondé par M. Roger Durette de payer le décompte définitif au montant de 57 848.31 \$.

Accepté par _____ Maire

21-02-2019 : FIN DE CONTRAT POUR LES TRAVAUX DE LA RECONSTRUCTION ET LE RECHARGEMENT GRANULAIRE D'UNE SECTION DE LA ROUTE MATALIK ET LA RÉHABILITATION DES PONCEAUX, DANS LE CADRE DU PAVL, VOLET RIRL

Considérant que la municipalité a octroyé un contrat à les Entreprises Claveau Ltée. Pour la réalisation de la reconstruction et le rechargement granulaire d'une section

de la route Matalik ainsi que la réhabilitation des ponceux en lien avec la demande RIRL-2016-288B;

Considérant que la municipalité a reçu une entente de contribution financière avec le Ministère des transports, de la mobilité durable et de l'Électrification des transports;

Considérant que la municipalité désire recevoir cette contribution financière;

En conséquence, sur une proposition de, appuyée par, et résolu unanimement que :

1. La municipalité atteste de la fin des travaux de reconstruction et de rechargement granulaire d'une section de la route Matalik ainsi que la réhabilitation des ponceaux;
2. La municipalité autorise le service de génie de la MRC de La Matapédia à procéder à la demande de versement de la contribution financière du MTMDET en lien avec ces travaux.

Accepté par _____ Maire

22-02-2019 : RÈGLEMENT #2019-01 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE

22.1-02-2019 AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par Mme Gilberte Potvin, conseillère, voulant que lors d'une séance ultérieure soit présenté un règlement modifiant, aux fins de concordance au schéma d'aménagement révisé de la MRC de La Matapédia, des dispositions du règlement de zonage concernant les zones soumises à des mouvements de sol.

Accepté par _____ Maire

22.2-02-2019 : PROJET DE RÈGLEMENT

L'article 14.3 du règlement de zonage numéro 04-2004 est modifié par :

- 1° le remplacement, dans le paragraphe 2° du premier alinéa, de « 3 mètres » par « 5 mètres » et de « 40 % » par « 36 % »;
- 2° l'addition, après le deuxième alinéa, du suivant :
« De plus, les interdictions de construire ne s'appliquent pas à une terrasse et à un bâtiment accessoire si ces constructions ont une

superficie de 15 m² et moins et qu'elles ne nécessitent aucun remblai dans le talus ou à son sommet ou aucun déblai ou excavation dans le talus ou à sa base. ».

ARTICLE 2 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur selon les dispositions de la Loi.

Il est proposé par M. Roger Durette, secondé par Edes Berger et résolu unanimement d'adopter le projet de règlement de zonage.

Accepté par _____ Maire

23-02-2019 : SIGNATURE CLICSECUR

Il est proposé par M. Roger Durette, secondé par Mme Géraldine Chrétien et résolu unanimement que la municipalité d'Albertville autorise Julie Bouffard, directrice générale à signer, au nom de la société, les documents requis pour l'inscription à CLICSÉCUR et, généralement, à faire tout ce qu'elle jugera utile et nécessaire à cette fin.

Accepté par _____ Maire

24-02-2019 : AFFAIRE NOUVELLES

Aucune

25-02-2019 : PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question

26-02-2019 : LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Mme Charline Chabot, secondé par Mme Edes Berger et résolu unanimement de lever la séance à 21h00.

Martin Landry
Maire

Julie Bouffard
Directrice générale

